Refus du maire d’Hautmont (59) de célébrer le mariage de Abderrahim, Algérien père de 6 enfants depuis expulsé et ex-président d’une mosquée salafiste, avec Sayah, une Française (MàJ : il assigne en justice le maire)

11/01/2024 à 18h38



11/01/2024

Ex-responsable algérien d’une mosquée du Nord fermée en 2018 pour apologie du terrorisme, considéré par la préfecture comme un «*leader du salafisme*» dans le bassin de la Sambre, Abderrahim Sayah a été expulsé le 13 juin sur instruction du ministre de l’Intérieur Gérald Darmanin. Dans cette procédure civile en référé, il assigne le maire UDI d’Hautmont, Stéphane Wilmotte, pour avoir refusé de le marier le 10 juin 2023, avec sa compagne depuis 20 ans, mère de ses six enfants.

Le maire n’a pas le pouvoir de s’opposer à la célébration d’un mariage qui n’est pas interdit par le procureur, a pointé à

l'audience l'avocate de Sayah, Emmanuelle Lequien, soulignant que le mariage n'aurait de toute façon pas empêché l'expulsion. Elle a accusé Wilmotte de s'être fait «*tenir la main*» par le préfet du Nord, qui «*enrage parce qu'il n'arrive pas expulser Sayah*». En septembre 2022, le procureur d'Avesnes-sur-Helpe avait conclu qu'il n'y avait pas matière à s'opposer à ce mariage, a-t-elle fait valoir. (…)

Le Figaro

03/09/2022

Stéphane Wilmotte, maire UDI d'Hautmont, se place dans une situation délicate en refusant de célébrer, ce samedi, l'union d'un homme d'origine algérienne et d'une Française. Une décision en lien avec une affaire d'État sensible.

L'information pourrait presque prêter à ironiser, si la situation n'était pas d'une extrême gravité dans le contexte sensible de l'affaire de l'imam Hassan Iquouissen. En son temps, en 2003, Joël Wilmotte, l'ancien maire d'Hautmont avait été condamné par le tribunal correctionnel pour discrimination raciale et religieuse dans la célébration des mariages. Cette fois, c'est son fils Stéphane, et actuel maire de cette commune du Val de Sambre, qui refuse de célébrer le mariage civil d'un Hautmontois d'origine algérienne et de sa compagne française prévu ce samedi 3 septembre, à 14 h 30.

Mesure d'expulsion

Père ou fils, l'intention n'est pas la même bien sûr. Mais pourquoi l'élu, qui n'épouse en rien les convictions de son père, se place-t-il dans cette position délicate ? Stéphane Wilmotte, d'habitude prompt à la médiatisation de ses prises de position comme pour les rodéos urbains, est cette fois mal

à l'aise. Il refuse catégoriquement de s'exprimer sur ses motivations, mais Hautmont n'est pas une si grande ville et les informations, recoupées, circulent vite. **Le futur marié intéresse au plus haut niveau de la sûreté de l'État, et il est surtout sous le coup d'une procédure d'expulsion qui lui aurait été notifié en août.**

L'ex-président de l'association AsSalam, qui gérait le lieu de culte salafiste de la rue Jules-Campagne à Hautmont, fermé en décembre 2018 pour apologie du terrorisme, serait dans le collimateur du ministère de l'Intérieur. Pour l'heure, absolument rien n'est acté. La commission d'expulsion ne s'est pas encore tenue et aucune décision officielle l'obligeant à quitter la France n'a encore été arrêtée.

Le mariage avec une Française pourrait-il être le grain de sable dans la procédure engagée par l'État ?

(…) La VDN

(Merci à fran95_5)

> *Instructions sur la tenue du mariage. Le procureur m'a informé jeudi que le mariage était reporté le temps de réaliser une enquête. L'ensemble de la démarche a été réalisé en lien avec les services de l'État et le parquet d'Avesnes-sur-Helpe »*
>
> *Maire de Hautmont @swilmotte*
>
> *— Dômes & Minarets □□□□□□ (@domes_minarets) September 3, 2022*